



# Check-liste SUISSE GARANTIE

## Céréales panifiables, oléagineux ainsi que leurs produits



<b>Date:</b>	<b>Organe d'inspection / de certification:</b>
<b>Lieu:</b>	<b>Auditeur:</b> Nom: N° de tél:
<b>Entreprise:</b> N° de l'entreprise: Nom: Rue: NPA/lieu: Home page:	<b>Responsable pour SUISSE GARANTIE:</b> Nom: E-mail: <b>Autres collaborateurs interrogés et leur fonction:</b>
<b>Type d'audit:</b> <input type="checkbox"/> Admission <input type="checkbox"/> Surveillance	
<b>Activité à laquelle s'applique les exigences SUISSE GARANTIE:</b> <input type="checkbox"/> Réception <input type="checkbox"/> Séchage <input type="checkbox"/> Nettoyage/triage <input type="checkbox"/> Stockage <input type="checkbox"/> Transformation <input type="checkbox"/> Autres: .....	<b>Documents de référence dans leurs versions actuelles:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Règlement général AMS</li><li>▪ Manuel de présentation graphique AMS</li><li>▪ Règlement des sanctions AMS</li><li>▪ Règlement sectoriel pour céréales panifiables, oléagineux ainsi que leurs produits</li></ul>
<b>Produits dans le domaine SUISSE GARANTIE:</b> <input type="checkbox"/> Oléagineux <input type="checkbox"/> Huiles <input type="checkbox"/> Produits de mouture <input type="checkbox"/> Céréales panifiables <input type="checkbox"/> Pain, pâtisseries <input type="checkbox"/> Autres: .....	<b>Autres qualités de produits et certifications:</b> <input type="checkbox"/> Importation <input type="checkbox"/> Bio: ..... <input type="checkbox"/> IP-SUISSE, épeautre <input type="checkbox"/> AOC: ..... <input type="checkbox"/> Marque régionale: ..... <input type="checkbox"/> ISO 9001/14001: ..... <input type="checkbox"/> BRC, IFS, ISO 22000, etc.: ..... <input type="checkbox"/> BPCC <input type="checkbox"/> Autres: .....

<b>Légende:</b>	AMS = Agro Marketing Suisse	RG = Règlement général	MP = Manuel de
	SGA = Suisse Garantie	RS = Règlement sectoriel	présentation graphique
	crit. = Exigence critique	nc = Exigence non critique	Pres.= Prescription
	R = Recommandations et remarques non contraignantes		
	N = Non-conformités et mesures à prendre		
	E = Exigences spécifiques à l'entreprise: à respecter en permanence !		

### A. Généralités

#### Indications générales, règlement sectoriel, état de l'information

Objet du contrôle	Preuve / non-conformité	rempli		Pas appli- cable	Pres. + N°. (R N E)
		oui	non		
L'entreprise est en possession des versions actuelles du règlement général AMS et du règlement sectoriel.		<input type="checkbox"/> nc	<input type="checkbox"/>		
Les responsables et les collaborateurs concernés disposent des informations / instructions nécessaires sur le programme SUISSE GARANTIE (séparation des différents types de produits / étiquetage).		<input type="checkbox"/> nc	<input type="checkbox"/>		

#### Points en suspens / Prescriptions découlant de l'audit précédent

Le précédent audit n'a débouché sur aucune mesure à prendre / les points en suspens ont été réglés dans les délais impartis.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
--	--	-----------------------------------	--------------------------	--------------------------	--

#### Systèmes de communication

La communication de l'entreprise reflète les contenus des documents de référence SUISSE GARANTIE. Ils ne comportent pas d'affirmations erronées ou trompeuses.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
--	--	-----------------------------------	--------------------------	--------------------------	--

#### Réclamations au sujet de SUISSE GARANTIE

Il existe une procédure d'enregistrement et de traitement des réclamations efficace.		<input type="checkbox"/> nc	<input type="checkbox"/>		
--	--	--------------------------------	--------------------------	--	--


#### Systèmes de gestion \*

\* pertinent seulement en présence d'une certification d'un système d'AQ ou d'un plan HACCP

Les exigences SUISSE GARANTIE sont intégrées dans le système de gestion.	Référencement comme prescription externe	<input type="checkbox"/> nc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des audits internes relatifs aux exigences figurant dans les documents SUISSE GARANTIE sont effectués.	Conclusions (fournisseurs, recettes, traçabilité, étiquetage)	<input type="checkbox"/> nc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

### B. Exigences recoupant le règlement sectoriel (Règlement général & Manuel de présentation graphique)

#### Étiquetage

Art. RG	Objet du contrôle	Preuve / non-conformité	rempli		Pres. + N°. (R N E)
			oui	non	
6.3 & MP	Les informations suivantes figurent sur l'étiquette / ou l'emballage: - Nom de l'entreprise autorisée ou son N° d'agrément - Nom de l'organisme de certification - Marque de garantie SUISSE GARANTIE (Logo)		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	
6.4 & MP	L'utilisation du logo est conforme aux prescriptions du Manuel de présentation graphique de AMS. (D'autres informations peuvent être ajoutées à la marque pour autant qu'elles ne modifient pas le logotype et que le corps de la police ne soit pas supérieur à celui utilisé pour le logotype)	 Drapeau (rouge ou noir), police et pourtour noir, arrière-plan blanc, min. 10mm de hauteur.	<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	
-	Les produits sont déclarés correctement et exhaustivement sur les bulletins de livraison et les factures.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	

#### Remarques:

### Exigences communes pour la provenance, la transformation, les PER et les OGM (y.c. ajouts du secteur)

Art. RG	Objet du contrôle	Preuve / non-conformité	rempli		Pas applicable	Pres. + N°. (R N E)
			oui	non		
3.1.1 & RS 3.3.1 (3.2.1)	<b>Provenance suisse:</b> Les matières premières pour les produits non transformés ainsi que pour les produits travaillés et transformés sont cultivées exclusivement en Suisse, y compris dans la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève et les zones frontalières soumises à la législation suisse.	<input type="checkbox"/> Oléagineux: tous les passeports produit disponible (Pièce justificative 2) <input type="checkbox"/> Céréales panifiables: <input type="checkbox"/> liste officielle d'agrosolution avec timbre et signature d'agrosolution disponible <input type="checkbox"/> contrats de tous les producteurs figurant sur la liste d'agrosolution disponibles	<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>		
3.1.2 & RS 3.3.1	Les matières premières et les ingrédients agricoles proviennent sans exception de Suisse (100%). <small>(Les exceptions telles la tolérance d'un maximum de 10% [en poids] de matières de base et d'ingrédients agricoles importés sont soumises à l'autorisation de la commission compétente d'AMS).</small>	<input type="checkbox"/> Autorisation de l'AMS disponible	<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.1	<b>Transformation en Suisse:</b> La transformation a lieu en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein, dans les zones frontalières ou dans la zone franche de Genève.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.2	Des recettes / spécifications produits sont disponibles.	Nombre: .....	<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.1 & RS 3.3.1 (3.2.1)	<b>PER ou exigence d'un niveau comparable:</b> Les preuves du respect des Prestations Ecologiques Requises (PER) sont disponibles pour les fournisseurs directs livrant des ingrédients agricoles autres que des céréales.	Nombre de fournisseurs: ..... Ingrédients: .....	<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.1 & RS 3.3.1 (3.2.1)	<b>Pas de recours au génie génétique:</b> Concrètement: les plantes cultivées fournissant les produits végétaux, les animaux fournissant les produits d'origine animale ainsi que le fourrage qui leur est donné ne sont pas génétiquement modifiés.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>		
3.1.1	<b>Produits du même genre</b> Tous les produits du même genre dans l'entreprise sont conformes aux exigences.	Exceptions: Bio / Importation	<input type="checkbox"/> nc	<input type="checkbox"/>		

### C. Exigences sectorielles spécifiques

**Exigences pour les centres collecteurs et la transformation étape 1 & 2** (Déf. RS: Étape 1 = céréales panifiables et oléagineux, Étape 2 = p.ex. Fabricant de pâtisseries)

Art. RS	Objet du contrôle	Preuve / non-conformité	rempli		Pas applicable	Pres. + N°. (R N E)
			oui	non		
3.3.1	L'étiquetage ou toute autre désignation de céréales, oléagineux et leurs produits avec la marque « SUISSE GARANTIE » reste exclusivement réservée aux ayants droit.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>		
1.6.2 & 3.3.2	Les céréales panifiables et/ou les oléagineux proviennent exclusivement d'entreprises qui répondent aux exigences SUISSE GARANTIE. (Passeports produit des producteurs agricoles ou les certificats des fournisseurs sont disponibles et correspondent à la liste des producteurs disponible sous <a href="http://www.swissgranum.ch">www.swissgranum.ch</a> )		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>		

Art. RS	Objet du contrôle	Preuve / non-conformité	rempli		Pas applicable	Pres. + N°. (R N E)
			oui	non		
3.4	Lors de la commercialisation, du transport et du stockage externe, une séparation et une traçabilité sans faille de la marchandise doivent être assurées. En plus de cela, il ne doit y avoir aucune modification de l'emballage ou de l'étiquetage.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>		
5.4	Les céréales panifiables, les oléagineux et leurs produits doivent être désignés de manière à ce que la traçabilité soit assurée, ceci tout au long de la chaîne de production: de la prise en charge (bulletin de livraison) en passant par le stockage, les transferts jusqu'à la livraison (bulletins de livraison).	<input type="checkbox"/> en vrac (centre collecteur) <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Silos marqués clairement avec SG</li> <li><input type="checkbox"/> Déclaré correctement SG dans le journal de silo</li> <li><input type="checkbox"/> uniquement marchandise SG dans l'entreprise (sans déclaration spéciale)</li> </ul>	<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>		

### D. Traçabilité qualitative dans l'entreprise

**Ce contrôle n'est pas nécessaire si toutes les matières premières utilisées dans l'entreprise satisfont aux exigences SUISSE GARANTIE**

Toutes les matières premières utilisées dans l'entreprise satisfont aux exigences SUISSE GARANTIE

Étape de production	Exemple(s)	Preuve / Justificatifs	complet	Pas complet, manque d'enregistrements	Pres. + N°. (R N E)
Vente					
Réception / Achats					

Art. RS	Objet du contrôle	Preuve / non-conformité	rempli		Pas applicable	Pres. + N°. (R N E)
			oui	non		
3.1.1	<b>Résultat de la traçabilité qualitative:</b> Les produits SUISSE GARANTIE sont séparés physiquement des autres produits, respectivement sont marqués en conséquence.		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Remarques:

### E. Traçabilité quantitative (contrôle du flux de marchandises)

*Ce contrôle n'est pas nécessaire si toutes les matières premières utilisées dans l'entreprise satisfont aux exigences SUISSE GARANTIE*

Toutes les matières premières utilisées dans l'entreprise satisfont aux exigences SUISSE GARANTIE

Art. RS	Objet du contrôle	Preuve / non-conformité	rempli		Pas applicable	Pres. + N°. (R N E)
			oui	non		
3.1.1	Un contrôle des flux de marchandises est-il réalisable lors de l'application des mesures assurant la traçabilité de la qualité?		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.1	<input type="checkbox"/> Un contrôle du flux de marchandises a été effectué et est correct. ou: <input type="checkbox"/> Un contrôle du flux de marchandises n'a pas été effectué (justification).		<input type="checkbox"/> crit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Période de calcul:

Produit(s):		Matières premières:
1.	Acquisition de matières premières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Factures des achats</li> </ul>
2.	Volume de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal de production et de fabrication</li> </ul>
3.	État des stocks de l'ensemble des produits portant la marque de garantie	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des stocks au début et à la fin de la période</li> </ul>
4.	Volume des ventes	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'après les quittances</li> <li>d'après la statistique des ventes</li> </ul>
5.	Comparaison des acquisitions de matières premières (1.), du volume de production (2.), des stocks (3.) et du volume des ventes (4.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coefficient de transformation</li> <li>Interprétation</li> </ul>

### Résultat

Étapes	Document / attestation	Résultat
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Remarques:

### F. Conclusions

**R:** Recommandations et remarques non contraignantes      **N:** Non-conformités et mesures à prendre  
**E:** Exigences spécifiques à l'entreprise: à respecter en permanence!

Pres.	Mesures	crit.	nc	Délai

- Les justificatifs permettant de vérifier que les non-conformités marquées d'un astérisque ont été corrigées sont à transmettre dans le délai imparti à l'organe de certification. (Délais: crit.: avant certification, nc: max. 3 mois).

### G. Proposition de l'auditeur à l'attention de l'organisme de certification

- L'auditeur propose d'octroyer le droit d'utilisation, respectivement la certification
- car aucune non-conformité n'a été constatée.
  - car seules des non-conformités non critiques ont été constatées.
- L'auditeur renonce à proposer la certification jusqu'à la correction des non-conformités suivantes, suivie d'un contrôle par l'organe de certification.....

**Prochain audit:**     dans 3 ans     prochaine combinaison avec d'autres labels/standards (max. 3 ans)

L'organe de certification se réserve le droit de poser d'éventuelles exigences supplémentaires. Le certificat est remis lorsque l'entreprise a passé avec succès la procédure de certification. L'audité peut faire recours par écrit dans les 10 jours auprès de l'organisme de certification contre cette proposition et le mode d'exécution de l'audit.

### H. Attestation

Les soussignés confirment par leur signature que les résultats notifiés dans le présent rapport sont corrects.

Lieu: ..... Date : .....

Signature de l'auditeur: ..... Signature de l'entreprise: .....

Annexes: .....

<i>À usage interne uniquement. Procédure selon les directives de certification</i>		
Vérification par l'auditeur dirigeant	Date:	Signature Auditeur dirigeant:
Remarques:		
Libération pour la certification	Date:	Signature Auditeur dirigeant / responsable de certification:
Remarques:		